

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 19 MAI 2010

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 19 mai 2010

Aujourd'hui, à quinze heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 87 Loi sur la publicité légale des entreprises

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.